ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Bulletin Départemental
n°163 du 26 janvier 2022

SOMMAIRE

	Page
Division des Personnels Enseignants	
○ Circulaire _demande de bonification au titre du handicap-Mouvement intra-départemental 2022	2
○ Formulaire demande de bonification au titre du handicap-Mouvement intra-départemental 2022	3

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants
DPE 2

Référence priorité médicale RS2022

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Nadine ANDRAUD
Tél : 04 91 99 66 44

Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34,Boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 1

Marseille, le 24 janvier 2022

Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

Sous couvert de :
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

OBJET: **Demande de bonification au titre du handicap**
Mouvement intra-départemental 2022

Référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Dans le cadre du mouvement intra-départemental 2022, l'enseignant du 1er degré bénéficiaire d'une RQTH (reconnaissance en qualité de travailleur handicapé) doit, dès à présent, adresser le formulaire de demande de bonification dûment complété accompagné d'un courrier expliquant le lien entre les vœux qui seront émis et la situation médicale. Cette disposition est également valable pour l'enseignant du 1er degré dont le conjoint est, lui-même, bénéficiaire d'une RQTH ou pour l'enseignant du 1er degré parent d'un enfant reconnu handicapé ou souffrant d'une grave maladie.

Les personnels concernés doivent compléter et adresser le formulaire de demande (annexe jointe) de priorité médicale et la notification RQTH à la DSDEN, bureau DPE2.
Ce document permettra d'enregistrer votre demande, et d'en assurer le suivi.

Un dossier devra également être adressé au médecin de prévention sous pli confidentiel.
Ce dossier devra comporter : le formulaire de demande de priorité médicale au titre du handicap (joint en annexe), un courrier expliquant le lien entre les vœux qui seront émis et la situation médicale et la totalité des pièces justificatives indiquées sur le formulaire annexé.

Il est indispensable d'écrire vos NOM/PRENOM sur l'enveloppe adressée au médecin de prévention.
La date limite de réception des dossiers par les services est fixée au : **VENDREDI 4 MARS 2022**.

Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

Une notification de décision vous sera adressée dans votre messagerie professionnelle, sous couvert de votre IEN.

Il vous appartiendra ensuite de formuler des vœux sur le serveur dans le cadre de votre participation au mouvement intra-départemental.

Pour le directeur académique des services de
l'éducation nationale des Bouches du Rhône,
Le Secrétaire Général
signé
Vincent LASSALLE

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants
DPE 2

Référence priorité médicale RS2022
Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Nadine ANDRAUD
Tél : 04 91 99 66 44
Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34,Boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 1

Mouvement intra-départemental 2022

Demande de bonification au titre du handicap

NOM ……..

PRENOM …….

Date de naissance : ……...

Domicile……

……..

N° portable ……
Mail professionnel uniquement ……@ac-aix-marseille.fr
(à créer si besoin)

Situation de famille : …….
Nombre et âge des enfants à charge……
……
Position :

- ❑ Activité
- ❑ Congé parental depuis le …… Jusqu'au ……..
- ❑ CLM - CLD depuis le …… Jusqu'au ……..

Etablissement d'exercice 2021 - 2022 ……
Circonscription de : ……..

- ❑ Bénéficiaire de la RQTH *(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)* depuis le ……jusqu'au ……
- ❑ Notification de la M.D.P.H (à joindre au dossier)

Personne concernée par le handicap :

- ❑ Agent
- ❑ Conjoint
- ❑ Enfant

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

<u>Nature du poste</u> :

☐ Maternelle ☐ Elémentaire ☐ Spécialisé
☐ Adjoint ☐ Direction

Localisation géographique de mes vœux :

Communes (ou ARRDT pour Marseille)
1 …….
2 …….
3……..
4 …….
5……
7……
8……
9……
10…….
Autres : ……..

Dans le cadre du mouvement 2022, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier la totalité des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- ❑ Courrier détaillé au médecin de prévention
- ❑ Liste des communes pour lesquelles je demande une bonification
- ❑ R.Q.T.H (notification MDPH)
- ❑ Carte d'invalidité
- ❑ Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- ❑ S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

RECTORAT d'Aix-Marseille
à l'attention du Dr FABBRICELLI - Médecin de prévention -
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Date limite de réception des dossiers : le **VENDREDI 4 MARS 2022**

NB : Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

A…… Le …….

Signature de l'agent :